

Principes et valeurs

L'Hôpital communautaire de Hornepayne se voue à l'excellence et à la responsabilité en respectant son Code d'éthique et de valeurs et en adhérant aux principes et valeurs qui suivent :

1. L'Hôpital communautaire de Hornepayne est un établissement axé sur le patient où la direction, le personnel, les membres du conseil d'administration, les médecins et les bénévoles s'efforcent de créer un milieu qui place les besoins des patients, des pensionnaires et de leur famille au-dessus de toute autre préoccupation. Nous traitons tous nos clients avec dignité, compassion, bonté et prévenance. Nous reconnaissons leur droit à la vie privée et à la confidentialité.

2. Grâce à son équipe de soins, l'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à fournir à la communauté des soins de haute qualité, appropriés et rentables, et à en faciliter l'accès.

3. L'Hôpital communautaire de Hornepayne reconnaît et respecte la diversité des besoins au sein de la communauté, y compris les différences sur le plan de la culture, de la religion, de l'ethnicité, de la langue, de la situation socioéconomique et du choix de mode de vie.

4. L'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à établir des partenariats avec d'autres fournisseurs de services et organismes de réglementation des professionnels pour s'assurer que les soins sont offerts de façon rationnelle, coordonnée et efficace.

5. L'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à créer et à favoriser une culture de sécurité pour ses clients.

6. L'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à créer et à favoriser une culture positive à l'égard de l'équilibre travail-vie personnelle.

7. L'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à obtenir et à maintenir l'agrément du Conseil canadien d'agrément des services de santé.

8. L'Hôpital communautaire de Hornepayne agit avec équité en matière de procédure, impartialité, cohérence, justice, honnêteté et intégrité dans l'exercice de ses activités, et ce conformément à la législation, à la *Loi sur les hôpitaux publics* et aux règlements y afférents. L'Hôpital communautaire de Hornepayne s'engage à être ouvert et à rendre des comptes à la communauté grâce à un mode de gouvernance responsable, à la tenue de réunions du conseil ouvertes au public et à la publication de rapports.

9. L'Hôpital communautaire de Hornepayne veille à ce que des programmes viables soient en place pour ce qui est de l'amélioration de

la qualité, de la santé et de la sécurité, de la gestion des risques, de la lutte contre les infections et de l'éthique.

10. L'Hôpital communautaire de Hornepayne favorise et appuie l'Association des auxiliaires de l'hôpital, les bénévoles et le Service de pastorale.

Adopté : Avril 1998

Mis à jour : Avril 2008

Code d'éthique et de valeurs

Ce code d'éthique s'applique à tous les employés, médecins, bénévoles, étudiants, agents et membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Hornepayne. Nous affirmons par les présentes que :

Nous nous engageons à traiter toutes les personnes avec qui nous faisons affaire de façon équitable et conformément aux principes de l'éthique, et à agir conformément à nos valeurs.

Nous respectons les normes d'éthique professionnelle les plus élevées.

Nous respectons toutes les politiques et procédures, lois, règles, règlements et contrats de l'Hôpital communautaire de Hornepayne et évitons toute activité qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des pratiques illégales.

Nos valeurs éthiques :

Loyauté : Nous avons confiance en nos collègues et les considérons comme des membres précieux de notre équipe de soins de santé. Nous nous engageons à nous traiter les uns les autres avec honnêteté, intégrité, loyauté et dignité.

Respect : Nous reconnaissons et affirmons la valeur unique et intrinsèque de chaque personne. Nous traitons tous nos clients avec dignité, courtoisie, tolérance et indulgence. Nous respectons leur autonomie et leur vie privée.

Bienveillance : Nous traitons tous nos clients avec compassion, bonté et prévenance.

Justice/vertu civique : Nous exerçons nos activités avec équité en matière de procédure, impartialité, cohérence, justice, honnêteté et intégrité.
Nous sommes respectueux de la loi, sensibles aux besoins de la communauté et conscients de la nécessité de protéger l'environnement.